



Première Organisation Syndicale dans le Calvados

Syndicat National **Force Ouvrière**  
des Finances Publiques  
Section du Calvados  
DRFiP du Calvados - 7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex

“Et vivre, c’est ne pas se résigner” (Albert Camus)  
Caen, le 20 novembre 2012

## CAP Locale Liste d’Aptitude "C en B" du 20 novembre 2012 Gestion Fiscale et Gestion Publique

Liminaire des représentants FO-DGFIP :

### CAPL du 20 novembre 2012

#### Liste d'aptitude de C en B: liminaire

Monsieur le Président,

Cette CAPL relative à la liste d’aptitude au grade de contrôleur des finances publiques, s’inscrit dans un contexte de dégradation des conditions de travail et de l’exercice des missions. Les représentants FO-DGFIP condamnent la suppression de 2023 emplois pour 2013. La politique de réduction de l’emploi public mise en oeuvre par la RGPP, prétendument abandonnée se poursuit, alors que les limites du supportable sont atteintes et dépassées dans de nombreuses unités de travail.

L’annonce du ministre délégué au Budget, Jérôme CAHUZAC, en date du 29 octobre, selon laquelle la DGFIP redéploiera des fonctionnaires vers ses missions prioritaires est alarmante. Les représentants FO-DGFIP considèrent que ces propos sont une nouvelle provocation et revendiquent que toutes les missions de la DGFIP soient traitées sur un plan d’égalité. L’expérience a toujours prouvé que les missions qui n’étaient pas prioritaires étaient souvent considérées comme inutiles et condamnées à disparaître à court terme, notamment du fait des effets des suppressions continues d’emplois. Jérôme CAHUZAC déclare d’ailleurs que les ministères doivent réfléchir à des réorganisations structurelles.

Pour ce qui concerne la nature de cette CAP, Les représentants FO-DGFIP revendiquent la liste d’aptitude comme une véritable voie d’accès à la catégorie supérieure au même titre que le concours ou l’examen professionnel. Basée sur la reconnaissance des mérites et de l’expérience professionnelle, elle valorise le travail d’un agent et/ou constitue une alternative supplémentaire en terme de promotion de carrière dans un contexte tout particulièrement difficile. Les représentants FO-DGFIP demandent que le taux de promotion (promus/candidats) de 2012, déjà bien en deçà des attentes des personnels, soit augmenté au titre de 2013. En effet, la diminution de ce taux engendrerait, une grande frustration pour les agents classés "excellent" et non retenus.

Les représentants FO-DGFIP tiennent également à s’assurer que les réunions collectives d’information organisées à l’attention des agents postulant pour la liste d’aptitude n’aient pas pour but de les inciter à renoncer et regrettent qu’elles ne soient pas organisées en amont de l’inscription et non pas une fois que l’inscription est faite. Il en va du droit à l’information pour tous.

Les représentants FO-DGFIP demandent, pour que la CAPL joue pleinement son rôle, une augmentation de la potentialité des agents classés excellents.

Ils tiennent également à souligner que le classement des agents "excellents" est de la seule responsabilité de l’administration et fera l’objet lors de cette CAPL d’une information.

Sur un plan plus général, dans un dialogue social de façade, d’autres revendications de FO-DGFIP restent d’actualité, à savoir :

- le rétablissement du "droit au retour" et le maintien de deux véritables mouvements annuels de mutation,
- la création de grades de fin de carrière,
- l’abrogation du jour de carence,
- l’augmentation des rémunérations et la reconnaissance de la technicité,
- la défense du réseau territorial existant des postes et des services,
- le maintien du statut général de la Fonction Publique et des statuts particuliers.

Les représentants FO-DGFIP condamnent les nouvelles coupes budgétaires qui compromettent encore plus les conditions d’exercice des missions et sacrifient la sécurité des agents. Alors que de nombreux départements dont celui du Calvados, au bord de la cessation de paiement, sont contraints de faire de la « cavalerie », 7% de restrictions budgétaires supplémentaires en 2013 vont finir d’asphyxier les services.

Pour toutes ces raisons, Les représentants FO-DGFIP appellent les agents à se mobiliser et à participer massivement à la grève du 27 novembre 2012 pour faire aboutir ces justes revendications en permettant d’établir le rapport de force nécessaire.

La C.A.P. Locale conjointe pour les deux filières, chargée d'établir la liste d'aptitude à l'emploi de Contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe des Finances Publiques pour l'année 2013 a été convoquée le 20 novembre 2012. Une seule liste départementale avec un interclassement des agents des 2 filières sur une même liste avec des règles et des conséquences différentes pour ces agents que les **représentants FO-DGFIP** avaient déjà dénoncées dans la liminaire lue en préalable à la CAP de novembre 2011.

Les potentialités maximales ont été communiquées en début de séance et s'établissent pour les deux filières à **19**, soit **11** pour la GP et **8** pour la FF. A la demande des organisations syndicales et compte tenu du fait que certains agents passent en parallèle le concours de contrôleur, la direction a finalement accepté de classer **22** agents en "excellent". En revanche, la direction s'est refusée à classer plus de 4 personnes en "Très bon", ce qui est, selon les **représentants FO-DGFIP**, trop faible.

### **Filière Gestion Publique**

**69** agents se sont déclarés **candidats** (104 pour 2012 - 134 pour 2011) : un chiffre de nouveau en très forte diminution, qui est la conséquence flagrante de la suppression à venir du droit au retour. **Les représentants FO-DGFIP** réaffirment que cette suppression va mettre un frein à la carrière de nombreux agents qui ne peuvent passer le concours et qui pouvaient bénéficier de cette alternative que constitue la liste d'aptitude et que seuls **les représentants FO-DGFIP** considèrent comme un moyen, au même titre que le concours, pour accéder au corps supérieur. Il est à craindre pour bien des collègues un arrêt dans la progression de carrière avec tout le mal être et les frustrations que cela va entraîner.

**9** dossiers ont été classés "**excellents**" par la direction sur les **11** à inscrire, ce qui laissait une marge de manœuvre très limitée pour les syndicats, marge que nous contestons, car notre volonté est de pouvoir discuter sur l'ensemble des dossiers. Grâce aux ajouts réclamés par **FO** notamment le chiffre final est de **13** agents retenus en "**excellent**"

**Les représentants FO-DGFIP** réfutent la méthode de classification essentiellement basée sur le cumul des bonifications obtenues sur 5 ans et sur l'âge, le bon créneau retenu par la direction étant la tranche 45-55 ans. Cette méthode s'apparente à ce qui se pratique en filière fiscale, ce qui fait abstraction de la qualité des dossiers des agents et de la pratique de *rotation sélective* des bonifications attribuées aux agents, appliquée par la quasi-totalité des notateurs.

**Les représentants FO-DGFIP du personnel** ont contribué largement à la longueur des débats par leur volonté d'un examen véritable des dossiers au-delà de l'application des critères trop simplistes de la direction locale bien loin de satisfaire à l'égalité entre les agents.

**Les représentants FO-DGFIP** déplorent toujours qu'il n'y ait plus possibilité d'organiser une réunion préparatoire à l'évidence bien utile pour défricher la masse des dossiers. Sans l'accord des autres OS, la direction s'y oppose. Ils ont précisé aussi que les pratiques différentes en cours dans les deux filières ne pourront être réellement harmonisées qu'après un nouveau cadrage indispensable à destination des notateurs et ce au travers de réunions fusionnées.

**Les représentants FO-DGFIP** ont attiré l'attention de la direction sur le traitement injuste appliqué à un agent qui malade depuis fin 2011, se trouvait déclassé et mis en catégorie "à revoir" alors qu'il se trouvait dans les "Très bon" en 2011. Sur notre insistance, la direction a finalement requalifié l'agent en "Très bon" ce qui, à minima, lui donne une garantie pour la prochaine inscription en liste d'aptitude.

### **Filière Gestion Fiscale**

**50** agents se sont déclarés **candidats** (42 en 2012 et 28 en 2011) un chiffre en forte augmentation qui peut être reçu comme l'attachement des agents de la filière fiscale pour la liste d'aptitude et l'espoir de voir s'appliquer pour eux également le droit au retour que **FO** revendique pour tous.

**6** dossiers ont été classés "**excellents**" par la direction, ce qui laissait **2** possibilités aux organisations syndicales pour compléter la liste. Au final, **9** agents sont classés "**excellent**".

Le système en place met en évidence une pratique différente par rapport à la filière Gestion Publique. Les dossiers *montent en puissance* par l'appui d'une bonification maximum dès lors que l'agent est considéré comme "candidat utile". Dans cette optique, la notation littérale s'accorde avec la notation chiffrée.

Liste des agents proposés et classés par la CAP Locale (sur proposition finale de la direction) :

Classement	NOM Prénom	Filière	Poste / Service
1	OLIVIER Françoise	FF	
2	GUERRIEN Annick	GP	CFP Aunay sur Odon
3	SEVIN Nathalie	FF	
4	BOUVET Claudine	GP	
5	JOLIVET Sylvie	FF	
6	LEBRUN Nelly	GP	CFP Villers-Bocage
7	LECARDINAL Gilles	FF	
8	MARIE René	GP	Caen Amendes
9	BLOUET Elisabeth	GP	CFP Hérouville St Clair
10	DUBUISSON Corinne	FF	
11	BASTARD Marie-José	GP	CFP Cabourg
12	BEAUDOIN Catherine	FF	
13	BRIAND Corinne	GP	Paierie Départementale
14	LECOT Colette	GP	CFP Caen Est
15	BLANCHARD Nathalie	FF	
16	KERHOAS Catherine	GP	DRFiP CEPL
17	GAIDOT Nadine	GP	
18	LERENDU Véronique	FF	DRFiP BL
19	BETTON Sandrine	GP	CFP Vire
20	POULINGUE Jocelyne	GP	CFP Honfleur
21	LEBAS Sylvie	FF	
22	RODIAN Muriel	GP	DRFiP Contentieux

Tout en rappelant qu'ils se veulent encore et toujours les défenseurs de la Liste d'Aptitude comme un des moyens de promotion, les **représentants FO-DGFIP du personnel** se sont abstenus en raison du contingent trop faible.



C'est la C.A.P. Nationale, dont la date de réunion n'est pas encore connue, qui déterminera le nombre final d'agents du Calvados définitivement retenus parmi la liste des 22 agents sélectionnés (pour mémoire, 14 promotions effectives en 2012 en gestion publique et 8 en filière fiscale).

**Les représentants FO-DGFIP du personnel**

Françoise DIMICOLI, Brigitte LOIR, Véronique LESUEUR, Patricia PRIoux, Brigitte JAMET, Bruno GILBERT,  
 Pour tout renseignement complémentaire, appeler au **02-31-38-34-61**  
 ou adresser un mail à : [fo.drifip14@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip14@dgfip.finances.gouv.fr)



**BULLETIN d'ADHESION**

\_\_\_\_\_ Prénom : . \_\_\_\_\_

Adresse @mail : \_\_\_\_\_

Grade : . \_\_\_\_\_ Indice . \_\_\_\_\_ Quotité travail . \_\_\_\_\_

Affectation : . \_\_\_\_\_

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section du Calvados.**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
 (signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale sont déductibles du montant de l'impôt sur le revenu